



Le Conseil intercommunal de l'Association Scolaire Intercommunale  
du Cercle de Corsier est convoqué  
**Procès-verbal de la séance du jeudi 27 mars 2025, à 20h00,**  
**Commune de Corsier, salle Château 2, 1804 Corsier-sur-Vevey**

Comité de direction	M. Cédric Desmet, Municipal à Corsier-sur-Vevey Mme Céline Murisier, Municipale à Jongny M. Laurent Paschoud, Municipal à Corseaux M. Gilbert Cavin, Municipal à Chardonne
Chardonne	Mme Céline Chappuis, conseillère communale Mme Anne Ducret, conseillère communale Mme Mélanie Fort, conseillère communale M. Raphael Havelka, conseiller communal, suppléant M. Jean-Philippe Mouron, conseiller communal Mme Carine Neyroud, conseillère communale Mme Madeleine Skinner, conseillère communale
Corseaux	Mme Anne-Françoise Balleys O'Sullivan, conseillère communale Mme Corinne Borloz, conseillère communale M. Abdallah Deradji, conseiller communal M. Patrick Forestier, conseiller communal M. Jean-Paul Gremion, conseiller communal Mme Coralie Patthey, conseillère communale
Corsier-sur-Vevey	M. Damien Chenevard, conseiller communal Mme Véronique Deparis, conseillère communale M. Cyril Pargaud, conseiller communal Mme Chantal Pfeifferlé, conseillère communale, suppléante M. Tiago Ribeiro, conseiller communal M. François Rittmeyer, conseiller communal Mme Marouska Soltermann, conseillère communale M. Adrien Vonlanthen, conseiller communal
Jongny	Mme Corinne Ansermoz, conseillère communale M. Raphaël Ansermot, conseiller communal Mme Sandrine Félix, conseillère communale M. Rodrigo Leal, conseiller communal Mme Estelle Pietrolungo, conseillère communale
Présidence	M. Tiago Ribeiro
Scrutatrices	Mme Marouska Soltermann Mme Sandrine Félix
Excusé-e-s	<i>Mme Caroline Almond, conseillère communale, Chardonne</i> <i>Mme Mireille Roth, conseillère communale, Corsier</i>
Sont également présents	Mme Valérie Boden, Directrice des écoles Mme Joëlle Berchier, Secrétaire générale M. Jean-Marie Léchenne, responsable Finances

M. Ribeiro, Président, ouvre la séance.

### 1. Appel

Il est procédé à l'appel ; 26 membres sont présents, le quorum est atteint. Toutes les communes sont valablement représentées.

Le Président déclare la séance ouverte.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

M. Ribeiro annonce l'ajout, au point 12, du postulat Damien Chenevard et consorts intitulé « Adaptation de l'offre hivernale pour les élèves du cercle scolaire de Corsier-sur-Vevey et environs ».

Il relit l'ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024
4. Election d'un-e suppléant-e par commune au sein de la CoGest (art. 25), soit quatre suppléants
5. Correspondance et communications du Bureau du Conseil intercommunal
6. Communications du Comité de direction
7. Préavis N° 01-2025 relatif au rapport de gestion ; rapport de la CoGest
8. Préavis N° 02-2025 concernant les comptes 2024 et le rapport de l'auditeur ; rapport de la CoGest
9. Préavis N° 03-2025 relatif à la modification du règlement du Conseil Intercommunal à ses articles 21 et 28
10. Point de situation de l'ASICC par le Comité de direction
11. Interventions concernant la communication de la déléguée au Conseil d'Etablissement
12. Postulat Damien Chenevard et consorts intitulé « Adaptation de l'offre hivernale pour les élèves du cercle scolaire de Corsier-sur-Vevey et environs »
13. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est **approuvé à l'unanimité**.

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Le procès-verbal est **approuvé à la majorité moins 7 abstentions**. Remerciements sont transmis à son auteur.

### 4. Election d'un-e suppléant-e par commune au sein de la CoGest (art. 25), soit quatre suppléants

Conformément à l'art. 12 du règlement, il peut être procédé à ces nominations. Sont élus par acclamation ;

1. Pour Chardonne : Mme Caroline Almond
2. Pour Corsier : M. Cyril Pargaud
3. Pour Corseaux : M. Jean-Paul Gremion
4. Pour Jongny : Mme Estelle Pietrolungo

## 5. Correspondance et communications du Bureau du Conseil intercommunal

M. le Président indique qu'en date du 12 février 2025, le bureau, représenté par Mmes Borloz, Soltermann, votre serviteur, et en présence de la secrétaire, a eu le plaisir d'assermenter les sept nouveaux délégué-e-s ainsi que cinq des huit suppléant-e-s. Les trois suppléants devant encore être assermentés le seront lors d'une séance de bureau en amont du CI de juin 2025.

M. le Président rappelle le rôle des suppléants au sein du CI et précise qu'ils peuvent assister aux séances mais n'ont pas de droit de vote ni d'intervention.

La liste des délégués et suppléants a été transmise à tous les membres. Charge à eux de contacter le suppléant en cas d'absence et de transmettre son nom, tout en annonçant son absence, à la secrétaire pour la mise à jour de la liste de présence.

Lors de la convocation à cette séance, la secrétaire a transmis les dates des prochaines dates des CI, les lieux restant à définir en collaboration avec le CoDir, il s'agit des :

- 12 juin 2025 à 20h00 ;
- 25 septembre 2025 à 20h00 (budget) ;
- 13 novembre 2025 à 20h00 (séance de réserve).

Plusieurs délégués relèvent que le CI de l'ASR est également agendé au jeudi 25 septembre 2025. Aussi, cette séance doit être déplacée.

Lors de la séance de la commission ad hoc dédiée à la révision du règlement, une question subsidiaire a émergé concernant les signatures des rapports : selon l'article 22 de notre règlement, le Président de la commission est désigné par les membres lors de la première séance et organise le travail. Il n'est en principe pas rapporteur. Selon l'article 27 de notre règlement, à moins qu'ils n'en décident autrement, les commissaires prennent connaissance et approuvent le rapport avant son dépôt. Ce dernier doit être signé par le Président et le rapporteur.

Les signatures électroniques ne sont pas autorisées. Un exemplaire original doit être transmis au bureau en début de séance.

## 6. Communications du Comité de direction

M. Paschoud prend la parole et indique que, depuis trois ans, l'enneigement insuffisant ne permet plus aux élèves de skier aux Pléiades. Face à cette situation, l'école de ski mandatée a mis en place un programme d'activités de plein air qui semble satisfaire une majorité d'élèves.

Toutefois, afin de relayer l'insatisfaction de certains parents, M. Chenevard, membre du Conseil intercommunal de l'ASICC, a initié une pétition en ligne qui interpelle la Direction des Écoles et les Autorités politiques quant à la nécessité de réfléchir aux alternatives en cas de conditions météorologiques défavorables.

### Contexte et historique

Il est essentiel de rappeler que les dix Communes de la Riviera sont engagées dans le financement des Pléiades.

- 1954 : Installation du premier télésiège aux Pléiades.
- 2001-2002 : Remplacement du télésiège des Motalles, avec un investissement de CHF 3,2 millions financé par les communes de Blonay et St-Légier, et un soutien de CHF 1 million de la CIEHL, sur la base d'un préavis adopté par les 10 Conseils communaux de la Riviera.
- 2003 : Création de la Société coopérative des Pléiades, responsable de l'exploitation du domaine, avec pour membres Blonay, St-Légier, Vevey, La Tour-de-Peilz et les quatre Communes du Cercle. Les

installations et immeubles sont la propriété de Blonay et St-Légier-La Chiésaz. Une convention a été signée entre ces communes et six autres, établissant un financement collectif du déficit d'exploitation de la coopérative, selon une clé de répartition tenant compte de la population et de la distance aux Pléiades.

- 2019 : Remplacement du télésiège de La Châ, avec un investissement de CHF 1,935 million par Blonay-St-Légier et une participation de CHF 300'000 de la CIEHL, approuvé par les 10 Conseils communaux de la Riviera.

#### Organisation des journées à ski

Ces journées impliquent plus de 15 acteurs :

- 4 établissements scolaires : Blonay-St-Légier, La Tour-de-Peilz, Vevey, Corsier.
- L'École suisse de ski des Pléiades, en charge de l'organisation des activités hivernales.
- 7 communes : Corsier, Corseaux, Chardonne, Jongny, Vevey, Blonay-St-Légier, La Tour-de-Peilz, qui financent les installations et les journées à ski.
- La Coopérative des Pléiades, exploitant les infrastructures.
- Le MOB, chargé du transport des élèves.
- Les restaurateurs, qui assurent l'accueil des élèves à midi.

Les journées à ski s'appuient sur un dispositif régional en place depuis longtemps. Ni l'établissement scolaire de Corsier et environs, ni l'ASICC ne peuvent en modifier les modalités de manière unilatérale.

#### Perspectives

Après trois hivers sans ski pour les élèves, une évaluation du dispositif actuel sera menée. Cette réflexion, impliquant l'ensemble des partenaires concernés, visera à explorer des alternatives au ski lorsque l'enneigement s'avère insuffisant ou lorsque les conditions météorologiques ne le permettent pas. Il s'agira également de réinterroger le concept même des journées à ski pour les classes de 3P à 8P.

M. Desmet informe que la commune de Corsier a décidé de lancer un projet de crèche (structure d'accueil préscolaire SAP) définitive. Les Aventuriers sont actuellement dans des pavillons provisoires sur l'enceinte du collège. Dans le cadre de l'extension du collège, un mandat d'étude est en cours dans lequel a été intégrée cette future SAP dans l'enceinte du collège, ce qui permettra d'obtenir 44 places définitives.

## **7. Préavis N° 01-2025 relatif au rapport de gestion ; rapport de la CoGest**

La rapporteuse de la commission de gestion, Mme Fort, lit les conclusions du rapport qui propose d'approuver le préavis 01-2025 relatif au rapport de gestion.

La CoGest est remerciée pour son rapport complet et son travail.

La discussion est ouverte, chapitre par chapitre :

1. Introduction  
La parole n'est pas demandée.
2. Evolution de l'environnement  
La parole n'est pas demandée.
3. Organigramme  
La parole n'est pas demandée.
4. Autorités  
La parole n'est pas demandée.

5. Ecole  
La parole n'est pas demandée.
6. Ressources humaines  
La parole n'est pas demandée.
7. Administration générale  
La parole n'est pas demandée.
8. Animation jeunesse  
La parole n'est pas demandée.
9. Préscolaire  
M. Rittmeyer demande ce qu'est un four à régénération mentionné en page 2.

M. Desmet répond que ces fours vapeur et température, utilisés aux Aventuriers, permettent d'achever la cuisson et maintenir les repas au chaud, tout en améliorant la qualité nutritionnelle et gustative. Ceux-ci ont été mis en place depuis la livraison des repas en liaison froide.

10. Parascolaire  
La parole n'est pas demandée.
11. Comptes  
La parole n'est pas demandée.
12. Conclusions  
La parole n'est pas demandée.

#### Annexes

Mme Skinner indique que, dans l'annexe 5 - liste des membres du CET, page 40, manque Mme Christelle Schmoker en qualité de représentante de milieux et organisations concernées par l'établissement (bibliothécaire de Chardonne-Jongny).

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis no 01-2025.

Le préavis est **approuvé à la majorité moins une abstention.**

#### **8. Préavis N° 02-2025 concernant les comptes 2024 et le rapport de l'auditeur ; rapport de la CoGest**

La rapporteuse de la commission de gestion, Mme Fort, lit les conclusions du rapport qui propose d'approuver le préavis 02-2025 concernant les comptes 2024.

La CoGest est remerciée pour son rapport complet et son travail.

La discussion est ouverte.

#### Préavis

La parole n'est pas demandée.

#### Comptes

Mme Ducret constate des gros écarts entre le budget et les comptes aux comptes 2170 Bâtiments scolaires.

Mme Murisier répond que, afin de simplifier la transition MCH2, les bâtiments ont été scindés en quatre, le total de ces montants est toutefois identique au budget.

Mme Félix intervient sur la page 17, compte 2170.02 Bâtiments scolaires, et demande à quoi correspond le revenu du bâtiment de Corsier.

Mme Murisier précise qu'il s'agit de la crèche les Aventuriers et non du bâtiment.

#### Bilan MCH1-MCH2

La parole n'est pas demandée.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis no 02-2025.

Le préavis est **approuvé à la majorité moins 3 abstentions.**

#### **9. Préavis N° 03-2025 relatif à la modification du règlement du Conseil Intercommunal à ses articles 21 et 28**

Le Président et rapporteur de la commission ad hoc, M. Leal, lit les conclusions du rapport de la commission qui propose d'approuver le préavis 03-2025 relatif à la modification du règlement du Conseil intercommunal à ses articles 21 et 28.

La commission ad hoc est remerciée pour son rapport complet et son travail.

La discussion est ouverte.

Mme Ansermoz demande si ce préavis pourrait encore être modifié afin de reporter le délai de la remise de comptes du 31 mars au 30 avril. En effet, le délai imparti à la CoGest est extrêmement court, à savoir 6 jours.

M. le Président ajoute que ce délai de remise des comptes figure également dans les statuts. Il s'agirait donc de modifier le règlement ainsi que les statuts.

Mme Murisier indique que le CoDir a vérifié la possibilité de prolonger le délai. Le service étatique a rappelé que les associations intercommunales doivent transmettre leurs comptes aux communes dans ce délai. Bien que cela soit possible pour le budget, cela ne l'est pas pour les comptes. Le délai est également court pour le CoDir, ce n'est donc pas une question de mauvaise volonté, mais de faisabilité.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis no 03-2025.

Le préavis est **approuvé à la majorité moins une abstention.**

## 10. Point de situation de l'ASICC par le CoDir

Mme Murisier informe qu'un point de situation complet sera réalisé au mois de juin, la date réservée étant donc confirmée. M. Luc Visinand, nouveau responsable de l'accueil de jour (AJ), sera présenté. Il est entré en fonction le 1er janvier 2025 et a confirmé ses trois mois d'essai. Il a bien repris en main le service de l'accueil de jour et viendra se présenter ainsi que faire un point de situation sur son service

## 11. Interventions concernant la communication de la déléguée au Conseil d'Etablissement

L'intervention de la déléguée a été transmise à tous les délégués. Mme Skinner est remerciée pour ce document complet et bienvenu.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

## 12. Postulat Damien Chenevard et consorts – Adaptation de l'offre hivernale pour les élèves du Cercle scolaire de Corsier-sur-Vevey et environs

M. Chenevard donne lecture du postulat intitulé « adaptation de l'offre hivernale pour les élèves du Cercle scolaire de Corsier-sur-Vevey et environs ».

*À l'époque des dérèglements climatiques que nous connaissons, il apparaît que les activités hivernales sur le site des Pléiades, soutenues financièrement par les Communes du Cercle, de Blonay-St-Légier, de La Tour-de-Peilz et de Vevey, ne sont plus en mesure d'offrir la prestation initialement prévue par cet accord multipartite.*

*De plus, cette dernière ne répond plus aux besoins actuels des élèves en matière d'activités hivernales. En raison des conditions souvent changeantes, des températures au-dessus des normes saisonnières connues jusqu'alors, et donc du manque de neige récurrent en basse altitude, les sorties scolaires prévues sur ce site sont souvent compromises, voire amputées. En outre, les activités proposées sont souvent peu adaptées en raison des conditions climatiques humides, réduisant ainsi l'accès des enfants aux sports d'hiver.*

*Afin de garantir aux élèves du Cercle scolaire de Corsier-sur-Vevey et environs des journées hivernales enrichissantes et conformes aux objectifs pédagogiques de l'éducation physique, il est nécessaire de repenser l'organisation et le financement de ces activités.*

*Une exploration d'alternatives adaptées, telles que le déplacement vers d'autres stations, notamment des Alpes vaudoises devrait peut-être être envisagée.*

*Le signataire du présent postulat demande au CODIR de l'ASICC :*

- 1. d'évaluer l'adéquation du niveau de service actuel sur le site des Pléiades avec les objectifs du plan d'études romand (PER), dans le but d'établir une corrélation avec les attentes des élèves que des parents ;*
- 2. d'étudier des solutions alternatives garantissant un programme avec des objectifs clairs et réalisables, notamment à dessein de garantir la fiabilité de leur mise en œuvre, y compris en envisageant d'autres sites ou d'autres formes de soutiens financiers ;*
- 3. au besoin, de revoir le cadre financier des activités en collaboration avec les Communes et proposer un plan d'adaptation afin de garantir un dispositif pérenne et fonctionnel.*

### Développement

Afin de faciliter non seulement les échanges, mais surtout la bonne compréhension de l'ensemble des parties prenantes, y compris les contribuables, le soussigné demande au CODIR de l'ASICC de coordonner un plan de mesures sur trois axes.

1. La création d'un groupe de travail comprenant :
  - a) des membres du CODIR de l'ASICC et du Conseil d'établissement ;
  - b) des représentants des exécutifs des autres Communes concernées ;
  - c) des délégués au Conseil de l'ASICC ;
  - d) des délégués des Conseils communaux des autres Communes concernées.
2. Le développement d'une communication plus proactive afin d'anticiper les incompréhensions et les causes des mécontentements, notamment par voie de presse.
3. La diffusion d'enquêtes de satisfaction distinctes, à l'attention des élèves et à celle des parents, dans le but d'identifier rapidement une offre adéquate à proposer pour l'année scolaire 2025-2026.

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président donne quelques précisions. Tout d'abord, le Service des affaires communales a validé la recevabilité de ce postulat, forme plus indiquée qu'une motion, qui aurait été irrecevable.

L'art. 47 de notre règlement précise que le CI peut :

- Renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi au CoDir, si un cinquième des délégués le demande, à savoir cinq ;
- ou
- Prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer au CoDir, éventuellement assortie d'un délai particulier.

La discussion est ouverte.

M. Paschoud relève l'énergie que M. Chenevard met pour faire avancer ce dossier qui lui tient à cœur. Néanmoins, il relève que le postulat porte sur un grand nombre de points qui ne sont pas de compétence de l'ASICC, mais du Canton et donc de l'EPS de Corsier.

Il fait mention d'objectifs pédagogiques de l'éducation physique, d'objectifs du plan d'étude, d'organisation d'activités, de communication avec les parents, d'enquêtes de satisfaction quant à ces mêmes activités. Or, il incombe à l'école de définir ses activités en fonction des objectifs qu'elle doit poursuivre. Il faut éviter d'entrer dans la cogestion.

L'ASICC finance de nombreuses activités scolaires, comme les camps, et c'est ce conseil qui en valide les budgets. Toutefois, il n'a pas vocation à intervenir dans leur organisation.

Le Municipal souligne que l'ASICC a signé une convention avec l'Etat pour la gestion des tâches communales prévues par la LEO.

Il rappelle également quelles attributions l'art 4 de la loi sur les Communes donne à ce conseil. Il délibère notamment sur :

1. Le contrôle de la gestion ;
2. Le projet de budget et les comptes ;
3. Les propositions de dépenses extra-budgétaires ;
9. Le statut des fonctionnaires et la base de leur rémunération ;
13. L'adoption des règlements

N'y figurent pas d'attribution qui iraient dans le sens de ce postulat.

Avec la proposition de créer un groupe de travail comprenant les autorités, mais aussi des membres de Conseils communaux et intercommunaux, on entrerait clairement dans la cogestion, ce qui n'est pas prévu par le législateur.

M. Paschoud ne peut que suggérer de rejeter ce postulat ou de le transmettre à une commission.

M. Gremion approuve la position de M. Paschoud, à savoir qu'il s'agit de cogestion. Il suggère de retirer du postulat la seconde partie « Développement » afin que ce postulat puisse être approuvé.

M. Chenevard remercie le CoDir et le CI pour leurs échanges sur ce sujet, ainsi que Mme Boden et M. Paschoud pour leur temps, et M. le Président avec qui il a eu des échanges proactifs. Il transmet ses excuses pour les désagréments.

Le délégué prend en compte les remarques et accepte de supprimer la seconde partie de son postulat, précisant qu'il aurait préféré présenter cette pétition sous la forme d'un courrier ouvert, dans un esprit constructif. Il souligne que son désaccord porte sur l'accord financier, et non sur l'aspect pédagogique.

M. Chenevard remarque que des écoles éloignées des stations de ski utilisent le bus pour s'y rendre. Ce qui le dérange, ce n'est pas la mission des enseignants, mais le fait que nos communes soient contraintes par cet accord pour une prestation réduite.

M. Président précise encore que l'article 47 mentionne que l'auteur de la proposition peut la retirer ou la modifier jusqu'à ce que le Conseil se prononce sur sa prise en considération.

M. Chenevard valide la suppression de la seconde partie intitulée « Développement » du postulat.

M. Rittmeyer note, après avoir écouté M. Paschoud, qu'est amorcé un débat sur le fond qui dépasse les attributions du CI.

M. Paschoud précise que la situation n'est pas figée. Les établissements scolaires se sont rencontrés pour discuter de cette problématique, qui concerne non seulement notre cercle, mais aussi les communes de La Tour-de-Peilz et Vevey. Après trois ans sans ski, une analyse a été faite et des mesures doivent être prises. Les Municipalités échangent sur ces questions et ce point sera abordé lors d'une rencontre intermunicipale réunissant les communes du cercle pour connaître les positions de chacune. La situation est en constante évolution et M. Paschoud se réjouit des avancées sur ce sujet, soulignant qu'il est peu probable que l'on puisse encore skier aux Pléiades dans vingt ans.

Mme Deparis soutient que la question est pertinente, soulignant qu'un montant est prévu au budget pour les journées de ski. Elle estime qu'il est illogique de s'acharner à maintenir à flot des écoles de ski qui n'ont malheureusement pas d'avenir.

M. Forestier exprime sa gratitude pour l'ouverture du débat et partage la déception de son fils, et des enfants en général, après ces quatre années. Il rappelle que le budget concerne des journées de ski et non un sponsoring pour les Pléiades.

Mme Boden intervient en soulignant que la question est sur toute les lèvres lors de la séance de clôture avec les partenaires depuis quelques années. L'organisation est difficile, car une fois la décision de maintenir les journées aux Pléiades prise, il est compliqué de trouver une alternative de dernière minute en cas de manque de neige.

Il y a quelques années, les élèves se rendaient aux Rochers-de-Naye, mais cette option a été abandonnée en raison des difficultés de transport. La séance de clôture de la saison hivernale a eu lieu mardi soir et a révélé des sensibilités différentes entre les communes, Vevey ayant un grand nombre d'élèves et donc plus de journées de ski.

Un sondage a été réalisé et de manière générale, les élèves sont très contents de ces sorties.

La Directrice comprend le mécontentement exprimé, mais elle rappelle que, selon la Cheffe de service des écoles de Vevey, chaque habitant de Vevey contribue financièrement à la coopérative des Pléiades, et que des subventions sont accordées par les communes. Il y a de nombreux partenaires impliqués, ce qui justifie des discussions autour de la table. Certains parents s'opposent au ski de consommation et à l'idée de mettre leurs enfants dans des bus, ce qui reflète la diversité des points de vue et des sensibilités.

M. Paschoud répète que la réflexion n'est pas figée et que des débats sont en cours entre les partenaires. Il espère qu'un changement satisfaisant pourra être trouvé cette année. Il plaide pour un délai raisonnable afin de permettre aux autorités et partenaires de discuter sans la pression d'un postulat imposant des délais stricts. Il s'engage à prendre en mains le dossier et à faire avancer la situation, tout en relevant la problématique de certaines communes très engagée financièrement.

Mme Chappuis intervient en tant que maman et exprime sa préoccupation : l'école propose cinq jours d'activité, mais les enfants ne participent qu'à trois jours de ski, se retrouvant en classe pour le reste de la semaine à faire un TS sans qu'il y ait une alternative pensée.

Mme Boden souligne que les annulations sont tellement tardives qu'il est difficile de s'organiser.

M. le Président rappelle qu'au-delà du débat de fond, il s'agit ce soir de décider de renvoyer l'objet au CoDir ou à une commission.

Mme Neyroud, également maman, exprime sa compréhension face à l'insatisfaction et la frustration. Elle souligne qu'il est important de se concentrer sur la recherche de solutions et pense qu'il faut laisser à la Direction et au CoDir le temps nécessaire pour cela. Selon elle, soutenir ce postulat ne ferait que perdre du temps, et elle estime préférable de faire confiance au CoDir et à la Direction pour trouver une solution pérenne.

M. Mouron partage l'avis selon lequel ce postulat est trop intrusif. Il estime qu'imposer une échéance pour l'hiver prochain est inapproprié, car une décision hâtive n'est jamais optimale. Il rappelle qu'il siégeait à la CIEHL lors du remplacement du télésiège de la Châ, un projet pensé en tenant compte du réchauffement climatique. Ce télésiège avait été conçu pour accueillir des sellettes, permettant des activités en dehors des périodes de ski. Il insiste sur l'importance de pousser l'équipe des Pléiades à avancer et à partager leurs projets, notamment pour des activités hors ski. Il note que le manque de transparence actuel est à l'origine de cette pétition.

M. Chenevard souligne que le problème est avant tout financier ; c'est ce point qui le dérange. Il déplore qu'un organisme privé ait le pouvoir de décider de délivrer ou non une prestation. Il rappelle que ce sont les impôts des contribuables qui financent ces activités et invite les membres du CoDir à réfléchir sur ce point. Il propose d'examiner, en concertation avec les autres parties, ce qui est précisément financé et les raisons du maintien de cet accord. Il évoque également des solutions pour l'été, en suggérant de proposer des alternatives aux Pléiades à d'autres périodes, notamment pour les parents qui refusent de faire voyager leurs enfants en car. L'aspect financier reste au cœur de sa réflexion.

M. Leal revient sur le fait que, selon Mme Boden, il était possible d'organiser des sorties aux Rochers-de-Naye à l'époque, en utilisant le MOB. Il suggère d'étudier d'autres manières de s'y rendre.

Mme Boden rappelle que la problématique du transport avait conduit à l'abandon de cette option.

Mme Felix indique qu'elle comprend qu'une réflexion soit en cours au sein de la direction et du CoDir. Selon elle, il ne revient pas au CI de s'immiscer dans ce processus, et il convient de faire confiance aux mesures en place. Concernant les inégalités évoquées, elle cite l'exemple de Vevey, où elle travaille : bien que les élèves y bénéficient de davantage de journées de ski, la population

y est globalement moins aisée. Elle précise que les enfants veveysans ont souvent skié sur un petit tas de neige, principalement des débutants restés à la Cuvette. En l'absence de journées de ski, des camps sont proposés lorsque les élèves sont plus âgés. Elle se prononce donc pour le rejet de ce postulat.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

M. le Président demande au Conseil intercommunal de voter sur le renvoi du postulat à l'examen d'une commission pour statuer sur sa prise en considération.

Cette proposition est **refusée par 15 non et 8 abstentions**.

M. le Président demande au Conseil de voter sur la prise en considération immédiate du postulat pour renvoi au CoDir afin qu'il rende un rapport sur la question.

Cette proposition est **refusée par 15 non, 5 oui et 3 abstentions**.

Le postulat n'est donc par renvoyé au CoDir et est donc classé.

### 13. Divers et propositions individuelles

Mme Patthey relaye une question de la part des suppléants, qui n'ont pas la parole ce soir, concernant Corseaux. Elle indique que l'UAPE de la commune perdra 9 places et demande au CoDir s'il existe des solutions.

M. Desmet précise qu'il s'agira en réalité de 20 places en moins, en raison de l'application stricte de la loi qui est non négociable et imposée par le SCAJE. En conséquence, Jongny perdra 10 places et Corseaux, après avoir déjà perdu 10 places, perdra au total 40 places.

M. Paschoud mentionne qu'une solution provisoire a été trouvée à Corseaux avec l'utilisation de la buvette de la grande salle de Châtonneyre pour les 7H et 8H. Cependant, cette solution est temporaire et une solution pérenne devra être trouvée dans des locaux existants, ce sur quoi la Municipalité travaille actuellement.

Mme Murisier rappelle que l'ASICC fonctionne depuis dix ans sous dérogation pour Jongny, et qu'il est désormais impératif de mettre en place un projet pérenne, sans quoi l'UAPE devra fermer. Elle souligne qu'une nouveauté cette année est l'apparition d'une liste d'attente importante dans plusieurs structures : alors qu'on comptait auparavant seulement cinq enfants en attente, ce chiffre se situe désormais entre 20 et 30. Elle précise que la perte de dix places pourrait affecter jusqu'à vingt familles, ce qui représente un véritable problème.

M. Desmet signale également les préoccupations concernant les horaires après l'école, précisant que les capacités maximales sont atteintes pour le créneau de 15h30 à 17h00. Un projet est en cours à Jongny pour créer 140 nouvelles places. Chardonne et Corsier ont aussi un projet en cours, mais ceux-ci sont souvent freinés par des oppositions.

Mme Deparis soulève une question similaire, exprimant l'énorme stress des parents qui travaillent. Elle demande si des solutions transitoires, comme des portacabines, ont été envisagées.

M. Desmet souligne que même les projets de portacabines rencontrent des oppositions, comme ce fut le cas pour les Aventuriers. À Jongny, un projet de pavillons destinés à compenser le manque de classes a ainsi suscité 200 oppositions. En revanche, à Corseaux, une solution a pu être trouvée

grâce à l'utilisation de bâtiments existants, pour autant que ceux-ci respectent les normes en vigueur.

M. Gremion recommande d'envoyer les courriels en copie cachée (Cci) plutôt qu'en envoi groupé, afin de limiter les risques de piratage.

Le bureau prend note

M. Pargaud demande comment sont traitées des données confidentielles des parents.

Mme Murisier précise que les données sont traitées de manière confidentielle et conservées exclusivement pour l'année en cours, sans être archivées au-delà.

Mme Neyroud demande, en se référant à l'article 24 du règlement qui stipule que les préavis doivent être adressés simultanément aux membres des commissions et aux délégués, si le bureau pourrait envoyer les préavis à tous les délégués en même temps, afin de leur permettre d'interpeller les commissaires.

Le Président répond positivement.

Mme Murisier rappelle que les préavis sont disponibles sur le site dès leur validation par le CoDir et peuvent être consultés à tout moment.

Mme Patthey suggère qu'il serait utile d'informer par email de la nomination des commissions, en incluant un lien vers le site pour faciliter l'accès.

Le Président indique qu'il n'y a, a priori, aucun problème de la part du bureau pour mettre en place cette communication.

M. Forestier demande si les inscriptions à Ondine ont été envoyées aux parents.

Mme Murisier répond que l'information sur l'accueil durant l'été devait être envoyée en mars, mais en raison d'un retard, elle sera finalement envoyée en avril.

M. Leal suggère que la séance du CI ne se tienne pas en même temps que celles de l'ASR ou du SIGE. Il souligne que la séance du CI de septembre coïncide actuellement avec celle de l'ASR. Il demande s'il serait possible de modifier la date.

Le bureau et le CoDir vont en discuter.

Mme Skinner remercie le CoDir pour sa transparence dans ses communications, mais souligne qu'elle a été interpellée cet automne quand la coordinatrice de secteur a été engagée. Il y a eu une deuxième information, concernant semble-t-il une modification du poste de Mme Castagnetti. Puis, durant son temps d'essai, une nouvelle annonce de recherche d'une nouvelle personne pour l'ancien poste. La déléguée a été surprise par la multiplication des changements en si peu de temps. Elle n'était pas présente lors du CI de novembre et souhaitait en discuter. Bien qu'elle reconnaisse l'importance de la communication, elle souligne que de nombreux changements de personnel peuvent prêter à confusion.

Mme Murisier précise que le poste de coordinatrice correspondait en réalité à celui de répondante opérationnelle. Il y a eu confusion en raison de la reprise du réseau Lac, qui a nécessité une répondante sans lien hiérarchique direct, dont le rôle sert d'interface avec la FAJE. Il s'agissait du poste qui a été communiqué lors de l'arrivée de Mme Castagnetti, afin de faciliter la transition entre le réseau Lac et le nouveau réseau ASICC, mais ce sont bien deux choses distinctes.

M. Chenevard remercie le CoDir et les délégués pour le débat sur le postulat et souligne les points soulevés lors du Conseil communal de Corsier. Il déplore que, dans certains Conseils communaux, on oublie parfois que les délégués sont des législateurs locaux et non des représentants de grandes villes. Il constate également une lenteur administrative persistante dans certains secteurs, ce qui demeure problématique.

Mme Murisier, au nom du CoDir, remercie pour la confiance accordée lors du vote des comptes validés. Elle souligne l'implication de Mmes Boden et Berchier et M. Léchenne, qui ont accompli un travail considérable pour la clôture des comptes.

M. Desmet invite les délégués à une collation.

La prochaine séance du Conseil intercommunal se tiendra le 12 juin 2025, à 20h00, dans un lieu à définir.

La parole n'est plus demandée. M. le Président clôt la séance à 21h54.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président

Tiago Ribeiro



La Secrétaire

Laurence Negro-Chochard